

Recharge de batteries

Septembre
2012

Information Générale - Artisans et Entreprises - AE 05

Les chargeurs de batteries peuvent être à l'origine d'incendie. Ces appareils fonctionnent en absence de personnel. Lors du début de charge, la puissance absorbée est importante. Elle décroît ensuite.

Lors de la recharge un gaz explosif (hydrogène) est formé. Ce gaz est inodore et incolore. Lors de rechargement de plus de cinq batteries simultanément, ceci peut mener à un risque d'explosion.

La recharge de batteries devra être organisée comme suit :

Moins de 6 chargeurs de batterie

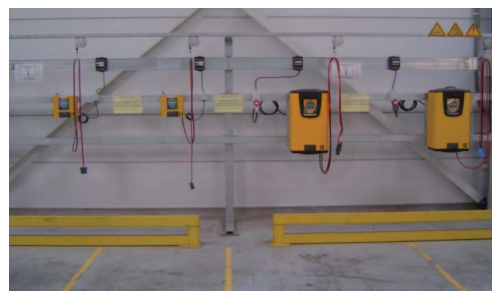
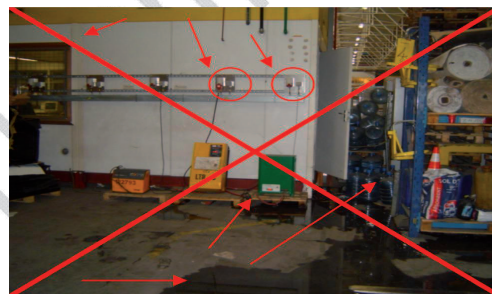
Ils peuvent être installés en dehors d'un local de batteries. Ils devront être positionnés **contre un mur non-combustible** et il devra y avoir **une distance libre de 2,5m** de toute charge combustible dans toutes les directions. Des balustrades ou des rails peuvent éventuellement être utilisés pour baliser la zone.

Les chargeurs de batteries seront accrochés au mur à une **hauteur minimale de 1 m** du sol. Les câbles ne pourront pas traîner au sol. Ainsi **les fiches de connexion devront être soit accrochées soit retenues en hauteur** par un enrouleur.



Les chargeurs de batteries doivent être raccordés en direct sur des prises de courant spéciales ; l'usage d'allonges et de dominos est strictement interdit.

A proximité des chargeurs de batteries, un bouton poussoir d'urgence sera mis en place de manière à ce qu'en une seule action, il soit possible d'interrompre tous les chargeurs de batterie.



Plus de 5 chargeurs de batterie

Ils doivent être mis en place dans un local REI conforme. Cela signifie que le plafond, les murs et le sol doivent avoir une résistance au feu de 90 min. L'accès au local se fera par une porte REI 60 min. minimum.

Le local ne servira qu'à la recharge de batteries.

Si les grilles donnent sur l'intérieur du bâtiment, elles disposeront de grilles foisonnantes (se refermant en cas d'incendie).

Si elles donnent à l'extérieur, on peut placer des grilles ordinaires. Ces grilles auront une dimension minimale permettant un renouvellement d'air. Elles seront situées au niveau du plafond et au niveau du sol de manière à assurer une ventilation naturelle. Leur taille sera telle qu'elles assurent un renouvellement d'air de 75m³/heure/chargeur.

Si une ventilation forcée est prévue, elle devra s'activer automatiquement dès qu'un chargeur est en fonctionnement (renouvellement d'air de 75m³/heure/chargeur).

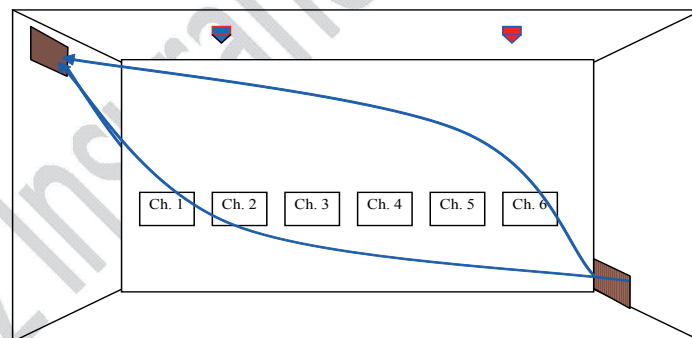
Afin d'éviter une pollution du sol, une peinture résistante aux acides pourra être appliquée sur le sol.





L'éclairage sera EX.

Une détection de fumée sera mise en place ainsi qu'une détection hydrogène. En cas de détection un report d'alarme devra être prévu, la porte coupe-feu d'accès au local devra se fermer automatiquement et l'alimentation électrique du local sera coupée (y compris celle aux chargeurs).

Les chargeurs de batterie seront placés à un **minimum de 1 m du sol**. Les câbles (et donc la broche de connexion) ne pourront pas traîner au sol. Elles seront maintenues en hauteur par un enrouleur ou un crochet.

A l'entrée du local, voir même à l'extérieur du local, un bouton poussoir d'urgence sera mis en place de manière à ce qu'en une seule action, il soit possible d'interrompre tous les chargeurs de batterie.



-  Détecteur (H₂)
-  Détecteur de fumées
-  Grille de ventilation (min 75 m³/heure/batterie)
-  Circulation d'air
- Ch1 = Chargeur de batterie n° 1